

ARRETE N° 2025-266

Fixant la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'ISM-IAE du 2 décembre au 3 décembre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 232-34, L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de l'ISM-IAE ;

Vu l'arrêté n°2025-229 en date du 7 novembre 2025 portant décision relative au renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'ISM-IAE ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

Article 1 Objet :

Les opérations électorales visant à renouveler les représentants des usagers au sein du conseil l'ISM-IAE auront lieu du mardi 2 décembre au mercredi 3 décembre par voie électronique.

Article 2 Composition du bureau de vote :

ISM-IAE	<u>Président :</u> Sylvie THIERRY <u>Secrétaire :</u> Clémentine COISY <u>Assesseurs :</u> Florent MAZY Charbel ALK Mélissa MELAAB Thomas LEMAIRE Sonia SAI Lamyae EL OGDJ
---------	--

Article 3 Composition du bureau de vote centralisateur :

Conseil	Scrutin concerné	Composition
ISM-IAE	Collège usagers	Président : Nathalie Hatton-Asensi, DGS Secrétaire : Pascal Leprêtre, DAJI Assesseurs (délégué de liste) : Florent MAZY (« Ensemble pour l'ISM-Bâtissons demain ») Charbel ALK (« Les Méditerranées ») Mélissa MELAAB (« Ensemble pour l'ISM-Bâtissons demain ») Thomas LEMAIRE (« Ensemble pour l'ISM-Bâtissons demain ») Sonia SAI (« Les Méditerranées ») Lamyae EL OGDJ (« Les Méditerranées »)

Article 4 – Scellement des urnes :

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le lundi 1^{er} décembre à 18h00 par visioconférence :

<https://legavote.zoom.us/j/81582814068?pwd=G8236MmZeQpEsANbgS3AjlE1ctG6b2.1>

Article 5 – Dépouillement des urnes

Le dépouillement se tiendra en visioconférence le mercredi 3 décembre à 17h00 :

<https://legavote.zoom.us/j/81582814068?pwd=G8236MmZeQpEsANbgS3AjlE1ctG6b2.1>

Article 6 - Exécution

La Directrice Générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 01/12/25

le Président de l'UVSQ,

Pr. Loïc Jossier

02 DEC. 2025

Arrêté transmis à la rectrice, chancelière des universités et affiché le 02/12/25 au siège de l'Université pour une période de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

55 Avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex – T : 01.39.25.78.00 – F : 01.39.25.78.01 – www.uvsq.fr